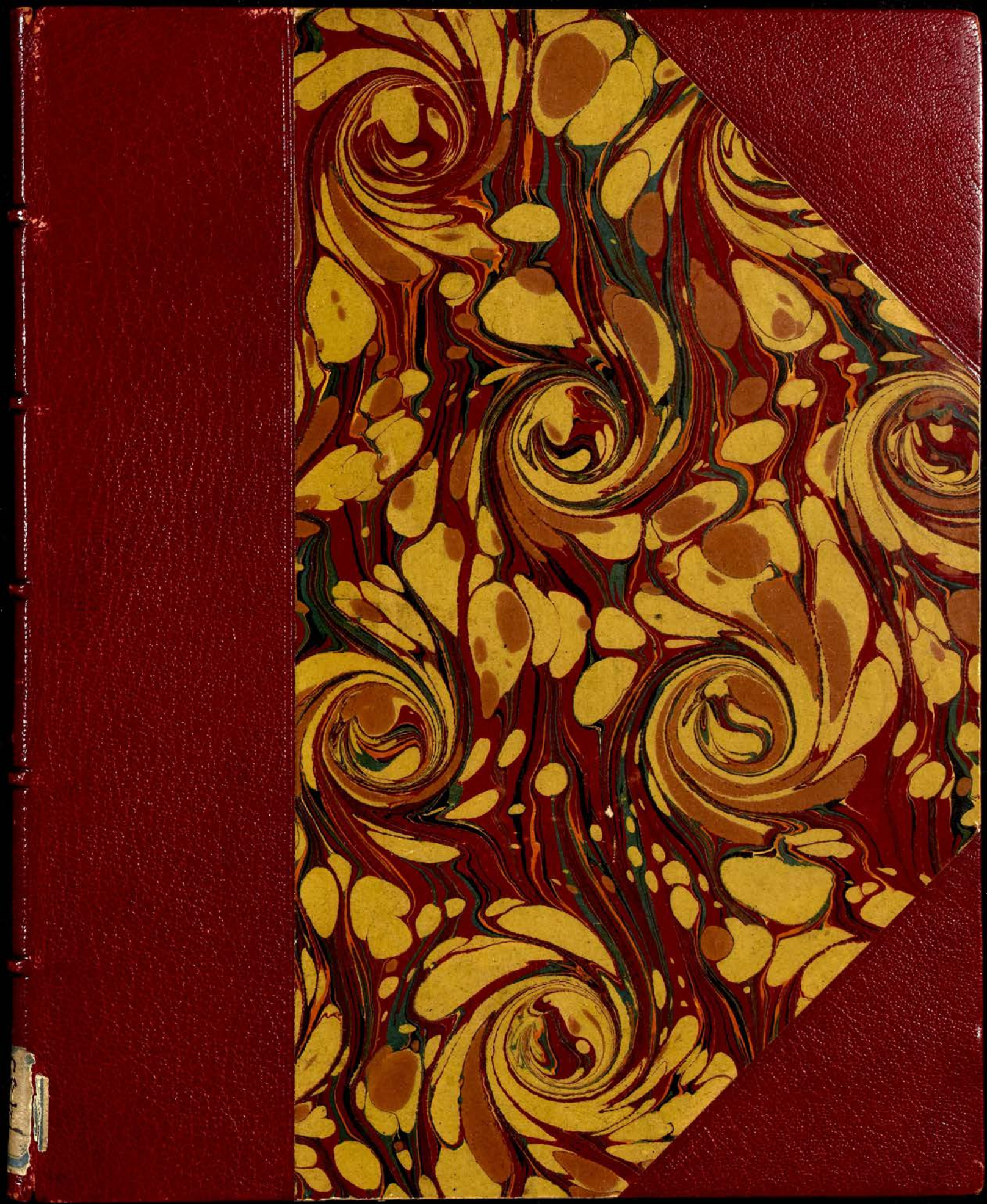
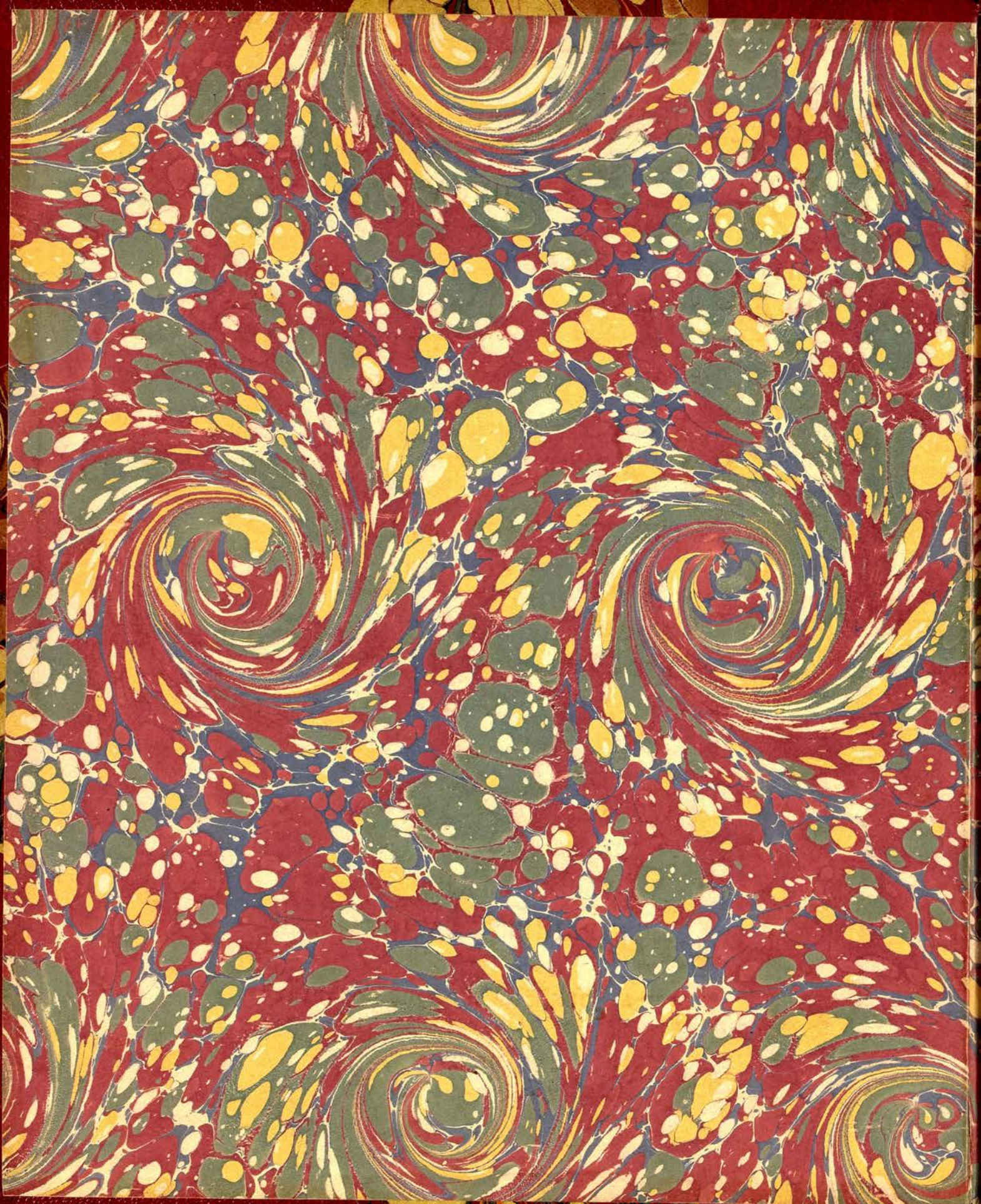


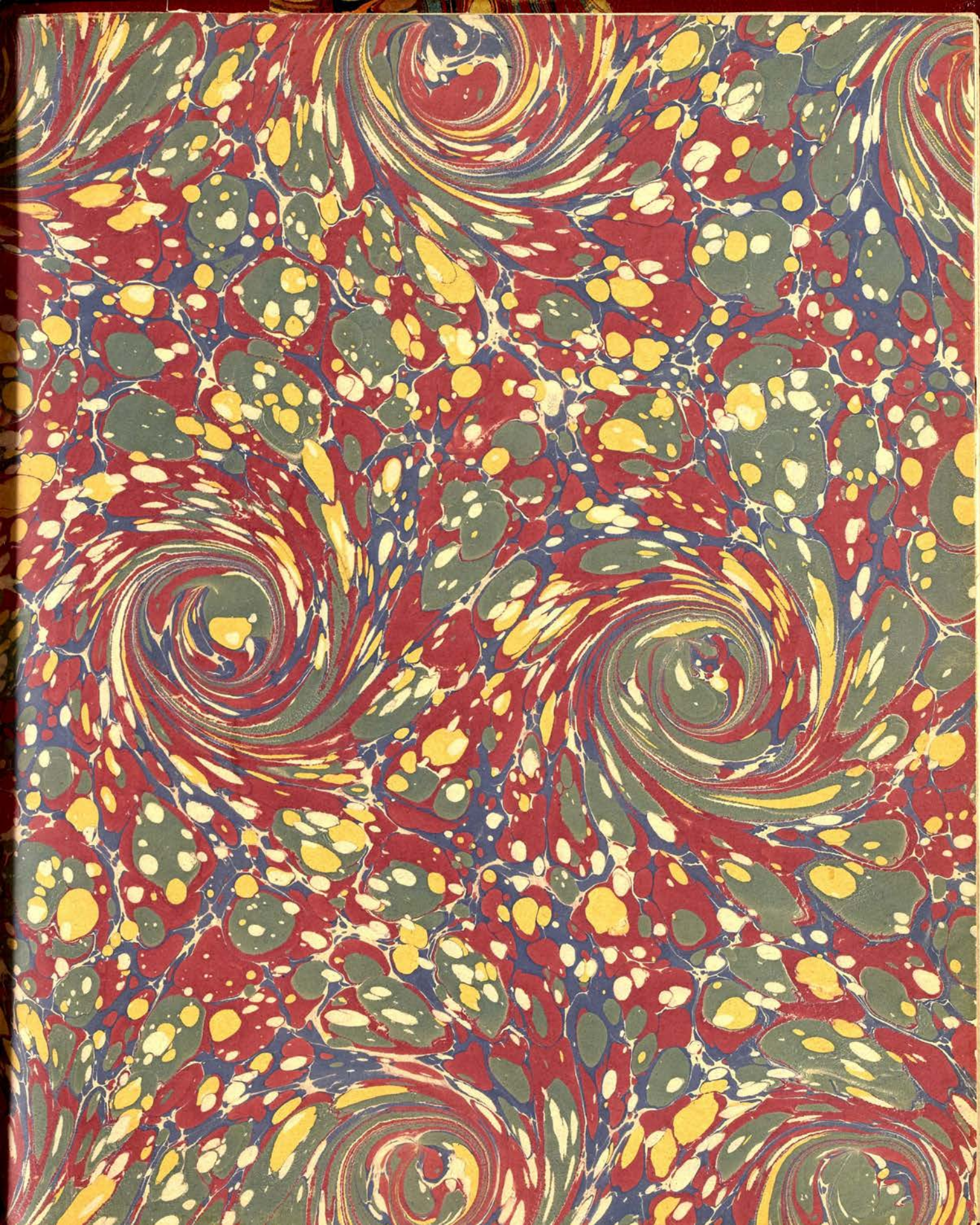


9483

H. J. ROUSSIER

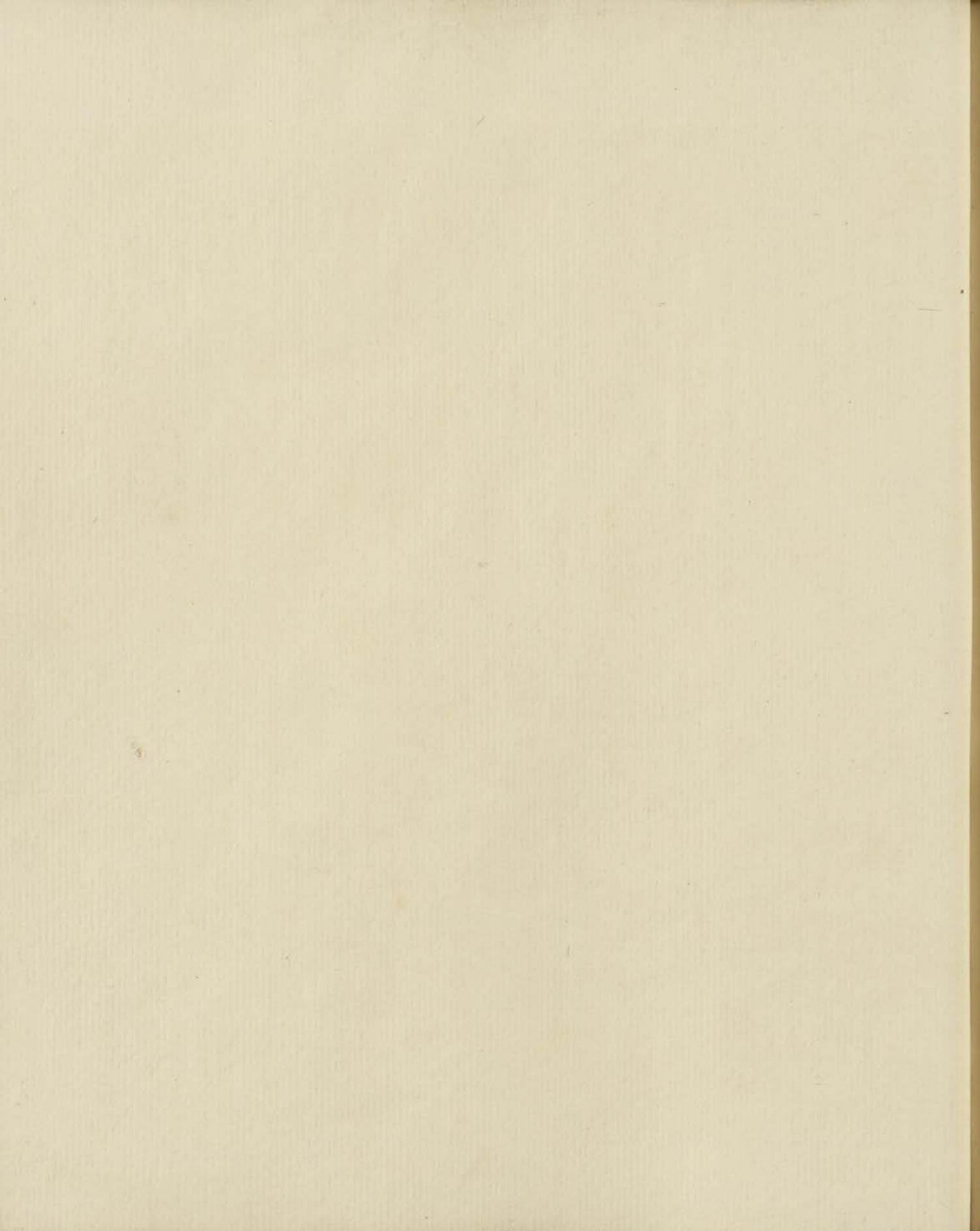




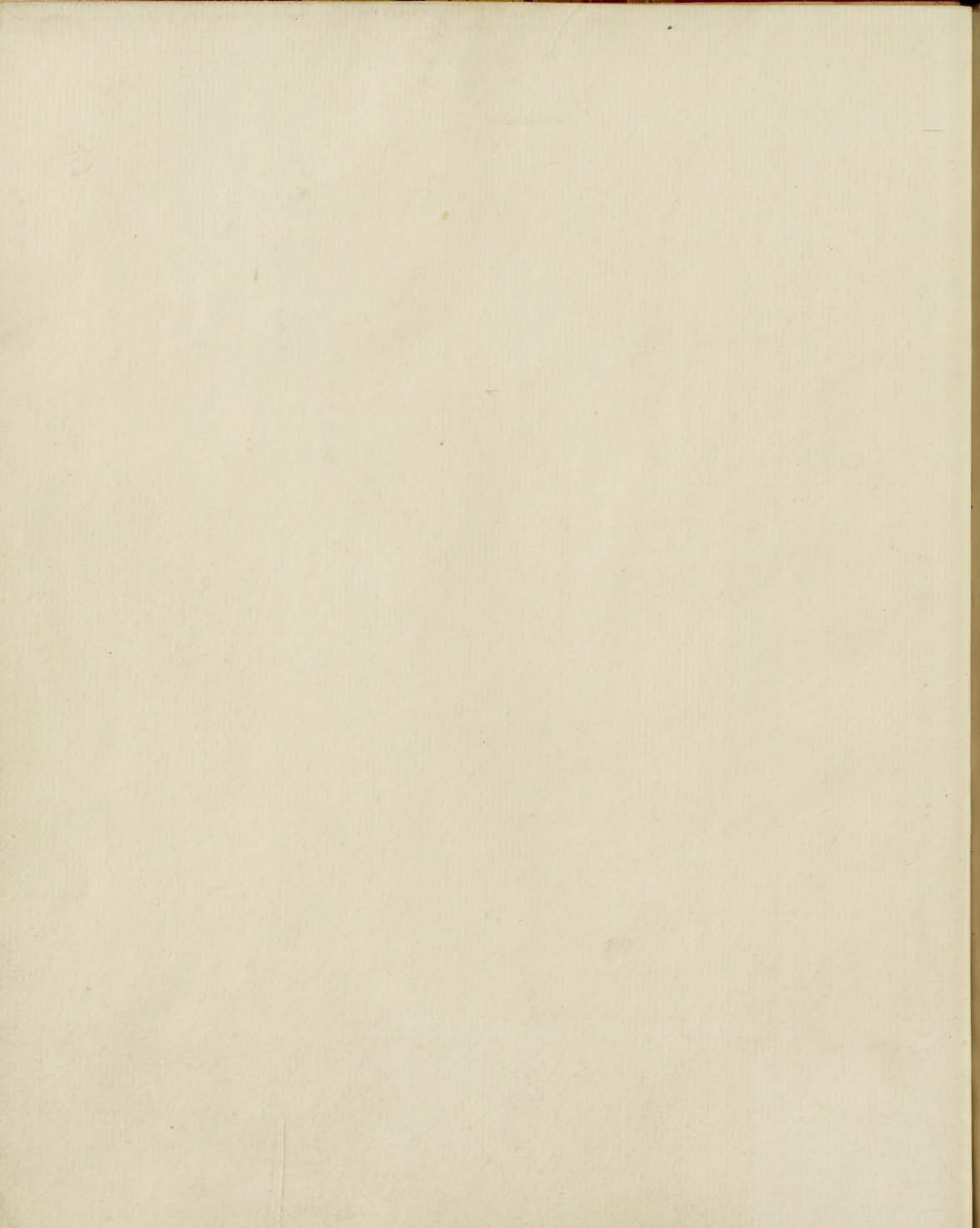


R. 1162

M170



RFP 844



Sénat.

Paris, le

186

XXVI

BIBLIOTHÈQUE.

Autographe
de J. J. Rousseau

1841

1842

A. H. H. H.

Dr. J. J. H. H.



à M. Étienne-Edouard
Procureur adj. du Sénat

Monsieur

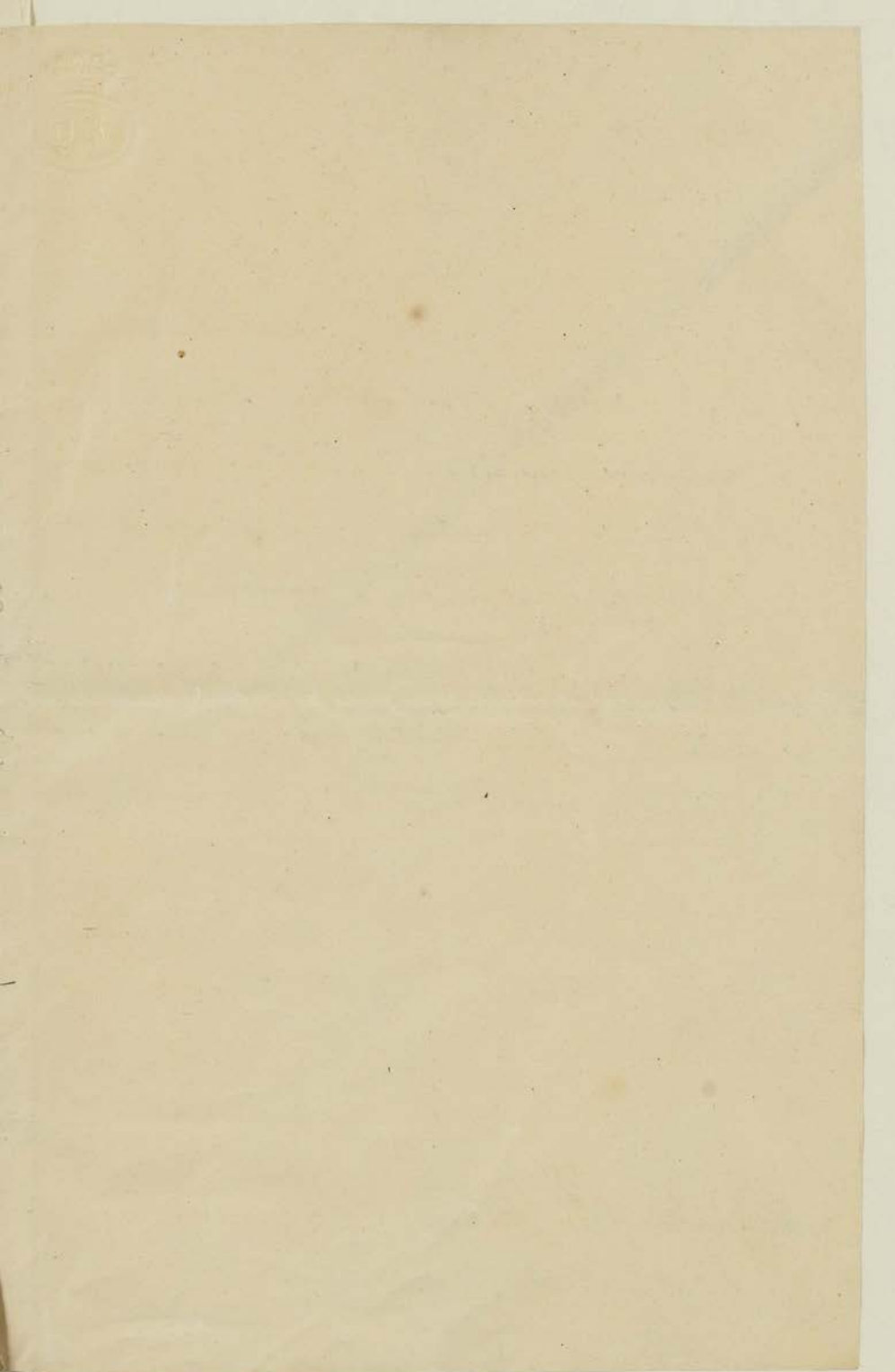
je serois désolé que vous pussiez croire que j'ai
oublié la promesse que je vous avois faite
de vous adresser de l'écriture de J. J.
Nouveaux prom. l'offrir à la Bibliothèque
du Sénat. j'ai l'honneur de vous envoyer
un extrait, écrit par Jean Jaquier pour
servir à un ouvrage que compose M. de
Dubin dont il étoit le véritable, sous la
plume de son Secrétaire. je suis désolé que
on soit par un ouvrage d'écrit; mais on ne
peut offrir que ce que l'on a. la bonne
volonté est répétée dit on pour le fait
mais dans moments je reviens cette promesse
j'en suis très heureux de pouvoir offrir et

Déposé à la bibliothèque du Luxembourg
un ouvrage de valeur. tout grâces et
venillez l'accepter avec plaisir comme il
vous plaira. j'aurais eu grand plaisir
à ne pas prêter le livre en promesse
sa suite l'occasion de me rappeler
à votre très aimable souvenir

venillez recevoir, Monsieur, l'assurance de
sentiment très distingué avec lequel
j'ai l'honneur d'être

Votre très humble
et très Obedissant serviteur
Le Comte De Stolberg
Schauenburg

Château de Chouvaucy à Bligny Indre et Loire
le 8 octobre 1853. /





De la Religion des
Paysans.

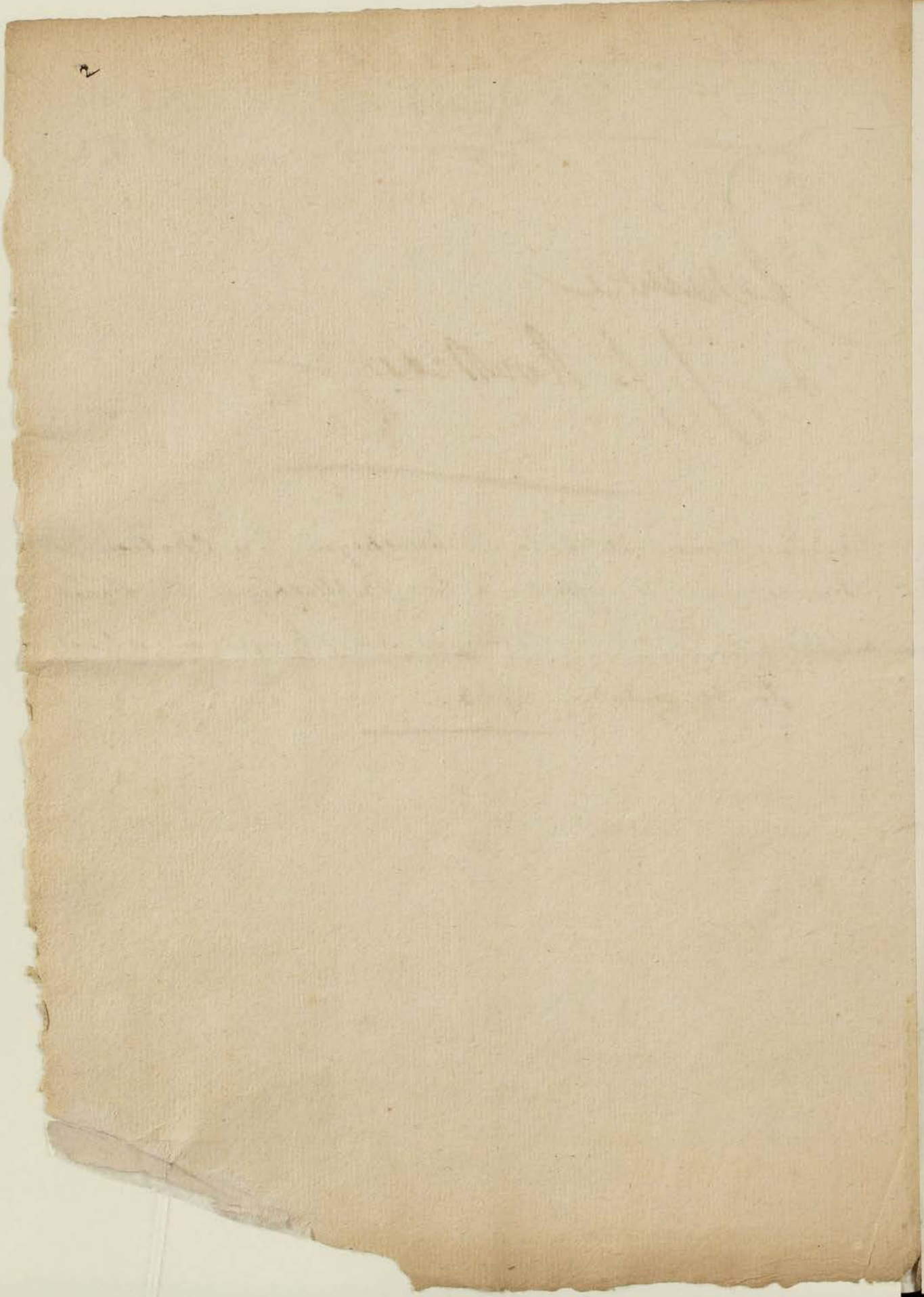
22

BIBLIOTHÈQUE
DU
SÉNAT.

Écriture

De J. J. Rousseau

tiré des manuscrits de la Bibliothèque du Château de
Chenonceaux et offert à la Bibliothèque du Sénat
par le Comte de Villeroy, de Chenonceaux Sénateur
Le 10 octobre 1853.



Des Religions Payennes.



En examinant les usages — politiques du Peuple Romain et de tous ceux dont nous avons parlé, s'il est difficile d'y — trouver le principe de la subordination des \mathcal{J} . il l'est bien davantage lorsque l'on — considère les idées et les coutumes religieuses de ces Nations. On — fait le crédit que les Sybilles ont eu dans la Grèce et le respect religieux que les Romains — avoient pour leurs livres. —

Dans la Religion payenne que les Romains et toutes les Nations avoient professée jus qu'à lors les \mathcal{J} . partageoient, non seulement le sacerdoce, mais aussi les honneurs divins. et l'on a été, si long temps sans entendre finesse à la distinction des sexes, que les anciens ~~se faisoient les mêmes divinités dans la Mythologie~~ faisoient les mêmes divinités mâles et et femelles.*

* Venus, la Lune et Mercurius ont été adorés sous les deux sexes.

4
Ce n'est pas dans la Mythologie
des Anciens peuples qu'il faut
chercher principalement leur
raison. Cependant, l'idée de
l'origine des Dieux chez toutes
les Nations se trouve toujours
attachée à celle de l'origine
du Monde, de la nécessité
d'un culte Religieux moral
et politique. Excellente
idée, qui doit faire honneur
aux h. et dans l'idolatrie,
en q peut servir de preuve
à la vraie Religion.

Quand on cherche chez les
différentes Nations l'idée
Physique qu'ils ont prise
d'abord de la Divinité, on
voit qu'ils l'ont prise
indifféremment mâle et
femelle. Quand les Religions
sont devenues Symboliques,
les Simulacres ont été l'en



* l'ordre des D. V. Ennius.

et l'autre indifféremment. Quand les h. se sont livrés à l'idolâtrie, et qu'ayant accordé les honneurs divins à ceux d'entre eux qui avoient été utiles aux autres, ils ont multiplié les honneurs et les temples; il y en a eu autant sous les noms des f. que sous ceux des h.* et quand tous ces différens cultes ont donné la naissance au sacerdoce, les f. l'ont partagé avec une égale dignité et une égale autorité.

Les f. ont eu des fêtes et des cultes communs avec les h. et des fêtes particulières entre elles pour lesquelles les h. n'avoient pas moins de vénération que pour les leurs. Les fêtes d'Isis et d'Osiris, celles d'Astarté

6 | rien n'est si célèbre que
les prêtresses d'Argos, leur
salaire de la servitude de chaque
dans les Evénemens publics

note
me de four moule
le jeune a trouvé
dans son voyage
de grece a trouvé
une inscription qui
contient ^{une} suite de
ces prêtresses

et d'Adonis étoient généralement
respectées. | Les plus grands h.
Grecs et Romains et ce les
Empereurs desirèrent être un
honneur d'être initiés aux
mystères de Cérés d'Eleusis
dont les f. étoient spécialement
chargés. Les ~~expres de~~ ^{les} mystères
On a jeté dans la
sont devenus
quelques ridicules ~~jeux~~
11 et ~~secondaires~~
quelques ~~usage de ces mystères.~~
On les a ~~été~~ accusés de scandale,
mais cela n'étoit point
particulier aux mystères et aux
fêtes des f. Les Prêtres
d'Anubis et d'autres abusèrent
de leur ministère. Les abus
peuvent se glisser par tout.
L'institution de ces ceremonies
et de chacune de ces fêtes
avoit eu des motifs respectables;
elles avoient subsisté longtems
respectées, et les

dans la religion des germains
 et des gaulois il y avoit
 des Druides et Druidesses
 chargés — ont du sacerdoce
 et on avoit dans chaque
 nation une de respect
 p^r les uns et p^r les autres



Nations étoient pour —
 accoutumées à voir les objets
 de leur plus grande —
 vénération entre les mains
 des p^r. / Dans la Cereem
 Dans la Cereemnie des
 Apotheoses le Corps des p^r. —
 étoit placé à droite auprès
 de l' image Diei f^{ac} et
 les Senateurs étoient à —
 gauche.

~~rien n'est si célèbre que les
 prestres d'orges, leur
 sacerdoce seroit d'époque
 dans les evenemens publics
 chez de Gourmont le jeune
 dans son voyage de grece
 a trouvé une inscription
 qui contient une suite
 de ses prestres~~

~~porte en note~~

+ on voit encore a Metz sur
 la porte d'un ancien temple
 un bas relief a l'honneur
 des deesses meres avec une
 inscription, il y a un autre
 monument des memes deesses
 sur le portail d'une eglise
 de Lyon

toute l'antiquité a connu
 le nom de matres salvorum
 a cote de celui de pater
 salvorum, si les anciens
 réfléchissent, au milieu de
 nous ils ~~n'auraient pas~~
 ^{n'auraient pas}

+ 8 ^{notte}
cette Comedie a été faite en 1730
depuis 15 ou 20 ans contre
les f. d'ouplomers de jon Herisme

entendu finnelle ^{au nom} au lettre
d'une Comedie qui s'appelle
qu'on a donné par donation a certains
des meres de leglite elle

Comedie de laf doltan auoil jû leur ppointe
tout a fait inhride. Ils
devoient être fort surpris
de trouver les f. exclues de
tout, après avoir vécu avec
elles dans le partage des
plus grandes fonctions et les
ayant vu figurer par tout à
côté d'eux. Dans les Ceremonies
des Apotheoses les f. en corps
avoient la droite à côté de
l'image ^{tendre} ~~de~~ ^{de} l'Image ~~de~~ ^{de} l'Image ~~de~~ ^{de} l'Image
les senateurs
se plaçoient à la gauche.
Quel différent Spectacle aujourd'hui
de voir ~~les f.~~ ^{les f.} éloignées de
toutes les ceremonies
Religieuses et ^{civiles} publiques, ne
plus former aucun corps dans
la société et en être, pour
ainsi dire, bannies,

| ayent même le pas sur
eux en qqs collations
ou seail #

| non seulement les f. privées
de ces distinctions et de ces
honorables fonctions m de
les voir



si
 Quand les différentes idées —
 religieuses que nous ^{avons} venons de
 rapporter, ^{ne} n'auroient été qu'un
 abus de la Religion que Dieu
 donna à Adam et depuis à
 Moïse, cela ne changerait rien
 à la conclusion que nous en
 pouvons tirer, Du partage de
 la vénération entre les hommes
 et les femmes, du partage de
 leur Sacerdoce, et en un mot
 d'une égalité très parfaite.

La considération des respects
 et même de ~~la vénération~~

10



[Faint, illegible handwriting]

11 Des Vestales
Romaines



Il mais dont la vie étoit interdite généralement et à cet égard tout étoit profane jusqu'aux Pontifes eux. Les Vestales étoient chargées de faire des leçons aux Ministres de la Religion, et de d'aller certains jours de l'année faire au Roy des sacrifices des exhortations sur ses devoirs.

Le grand Pontife seul avoit inspection sur les fautes que les Vestales pouvoient commettre. Nous n'entreons point ici dans la discussion sur la correction de verges dont on a tant demandé compte à M. l'Abbé Nadel et que Plutarque a dit qui se faisoit à travers des rideaux. Nous nous en tenons à la punition telle qu'elle fut que le grand Pontife avoit droit de faire.

Les Vestales étoient admises dès l'âge de 6 ans au service de Vesta. Elles n'y étoient engagées que pour 30 ans au bout desquels elles pouvoient se marier si elles vouloient. Elles faisoient voeu de virginité. L'infraction de leur voeu étoit punie proportionnellement aux honneurs qu'on leur rendoit en l'obviant, c'est à dire, avec excès. On fait qu'on les enterrait vivas celles qui y avoient manqué. Ces horribles exécutions se faisoient dans un lieu qui en fut nommé le champ exécutable et qui méritoit d'autant mieux ce nom qu'on y vit perir des innocents.

Ces crimes et leurs punitions furent fort rares, et la sagesse des vestales ajoutoit encore au respect que le Peuple Romain avoit pour leur ordre.

On sait que l'établissement des Vestales ^{romaines} avoit été ^{formé} par Numa le second Roy de Rome. Cet ordre avoit été créé avec toutes les distinctions et tout l'appareil des dignités qui se rendent respectables au peuple.

Les Vestales étoient chargées de la garde du feu sacré et de certains simulacres sur lesquels on n'en pas d'accord. Cet ordre se trouva ^{oit} placé pour ainsi dire à la tête de la Religion et de l'Etat. Car non seulement les Vestales étoient chargées des fonctions Religieuses pour lesquelles les Romains avoient le plus de respect et de dévotion : mais elles avoient une grande

influence dans les affaires civiles et dans celles de l'Etat. La personne des Vestales étoit sacrée. On leur portoit le plus grand respect. La présence seule d'une Vestale donnoit grace au Criminel qu'elle rencontroit pourvu qu'elle assurât ^{par serment} que le hasard seul avoit fait la rencontre qui étoit la seule occasion où on exigeoit d'elles le

à l'empire

#1^{er} habillement des Vestales avoit quelque chose de magnifique et d'élegant. Elles portoient une coiffe courte où pendoient plusieurs rubans. Leur habit ordinaire étoit une espèce de roches blanc avec une mante de Pourpre, et pour les jours de fête elles avoient des ornemens particuliers.

On fait que les Vestales étoient accompagnées d'un Licteur qui portoit devant elles les faisceaux. Dion qui a vécu dans le 13^{es} siècle a dit que ce fut au temps des triomphes que ces usages furent établis à l'occasion d'une Vestale qui fut violée en rentrant de nuit chez elle: mais avant que Dion fut au monde on savoit que ces Licteurs avoient été donnés aux Vestales par Numa, et cette manière d'aller seule explorée à tout ce qui peut arriver de nuit dans une grande ville est difficile à concilier avec la splendeur avec laquelle on voit naître l'ordre des Vestales. Les témoignages de Dion est encore suspect au ce point que les Licteurs des Consuls étoient obligés de baiser leurs faisceaux devant elles. Honneur lequel il est difficile de donner la véritable origine.

serment; en toute autre occasion leur simple témoignage étoit receu et ayant la force de serment. #

Les Vestales avoient des places de distinction à toutes les spectacles espèces de Jeux et de Spectacles Publics. On regarda ce un honneur fait à une Impératrice de

lui avoir donné place au
Cirque parmi les Vestales.



Ceux qui s'avisent de critiquer
aujourd'hui la grande liberté
qu'avoient les Vestales en qui-
rapprochant de cette critique
la conduite qu'on a pu
reprocher à quelques unes
oublions que cet ordre a
subsisté 11. cents ans toujours
egalement estimé et
considéré, qu'il fut très
fort difficile à détruire
et plus regretté dans Rome
qu'aucun autre Monument
Religieux du Paganisme.

Quand Theodose et
honorius joignirent à leurs
Domaines tous les fonds
destinés aux sacrifices, les
Vestales soutinrent encore
quelque tems dans
l'Indigence leur considération

Simmacus Préfet de
Rome h. de la plus
grande naissance et de
la plus grande probité,
demanda hautement à
l'Empereur Valentinien
leur rétablissement et il
paroit qu'il l'auroit
obtenu si St. Ambroise
Arch^{ev} de Milan n'en
eût dissuadé l'Emper.^r
travaillant à abatre tous
les vestiges du Paganisme.



L'Histoire à conserver
 les noms des Vestales qui
 furent regardées cō coupables
 il y en a eū 17 desquelles on
 doit retrancher celles qui
 furent condamnées injustem^t,
 telles que celle que nous avons
 citée,

On doit retrancher aussi
 celles qui se donnerent
 volontairement la mort pour
 être seulement pour éviter
 la honte d'avoir à se
 justifier.

à lors à peine trouvera-t-on
 un de ces Procès en cent ans,

ne peut on pas dire que les
 Nationa serviens seuroient
 si dans le cours des choses
 humaines on n'avoit jamais
 pu compter qu'un
 prevaricateur particelle
 dans chaque ordre.

Les annotations sur ces extraits
 faits et écrits par J. J. Roubeau
 sous de la main de Mad. Du Pin
 dont il étoit le secrétaire et qui
 rassembloit tous les matériaux
 pour la composition d'un ouvrage
 tout en honneur des femmes.

